

Déclaration préalable à la CAPD du 1^{er} février 2018

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous profitons de votre première CAPD pour remercier encore une fois les personnels des services qui ont assuré la gestion des professeurs des écoles sans DASEN pendant 9 longs mois.

Nous regrettons que vous n'ayez pas pris le temps, depuis votre nomination, d'échanger avec les représentants du personnel sur le barème des promotions, malgré nos diverses propositions. Nous n'avons pas eu de réponses à nos courriers alors que nous soulevons le problème depuis plus d'un an. Le groupe de travail promis par le secrétaire général au mois de novembre n'a pas eu lieu.

Pourtant, du Ministère au Rectorat, chacun dénonce les inégalités qu'instituait le modèle de promotions en vigueur jusqu'alors. L'ambition du protocole PPCR était, outre l'insuffisante revalorisation salariale engagée, de remettre en cause ces inégalités constatées, de mettre enfin en œuvre l'égalité femmes/hommes au sein de notre ministère et d'engager la déconnexion de l'inspection et de la carrière. En cela, le SNUipp-FSU de la Creuse demande depuis plus d'un an maintenant de dresser un bilan objectif de ces inégalités (de genre, entre les circonscriptions, entre départements, ...) dans l'objectif d'y mettre fin. *Sans réponse...*

Par ailleurs, le SNUipp-FSU23 s'engage pour être systématiquement force de proposition pour transformer l'Ecole. Aussi, nous vous avons envoyé diverses hypothèses de barème et leurs effets sur les critères dénoncés plus haut. Vous aurez pu vérifier par l'exemple que la prise en compte de la seule Ancienneté Générale de Service dans le barème réduit considérablement les injustices.

Nous ne pouvons accepter l'opacité qui entoure cette CAPD alors même que nous avons une chance de réduire les inégalités et de redonner du crédit pédagogique aux inspections. En cela, l'absence des IEN aujourd'hui est un mauvais signal. Votre absence de réponse sur ces questions pourrait être interprétée comme l'acceptation et la validation de ces inégalités. Aussi, nous ne doutons pas que vous accepterez dans le cadre de cette CAPD de revoir votre position vers une solution plus juste et qui s'inscrit dans les orientations préconisées par le Ministère (déconnexion de l'inspection et de la carrière, égalité femmes hommes...).

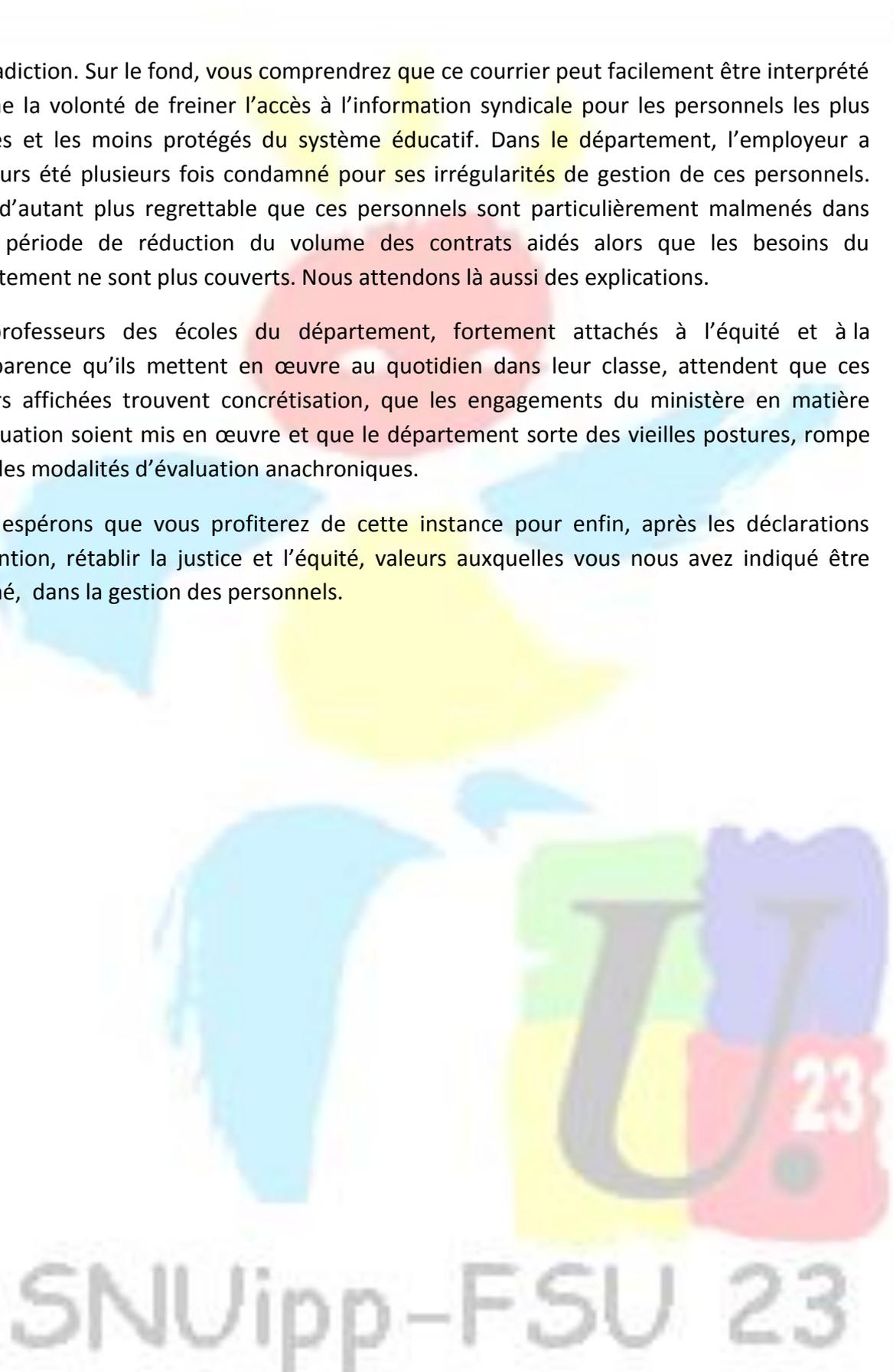
Par ailleurs, nous souhaitons que cette CAPD soit l'occasion de clarifier votre conception du dialogue social. En effet, lors du CDEN du 26 janvier, vous avez « informé » les parents et les élus, de l'évolution de règles de mouvement intra-départemental, alors même qu'elles n'ont pas été débattues en CAPD ni transmises aux personnels. Cette façon de procéder est antagoniste à notre conception du paritarisme : nous attendons des explications.

Enfin, vous avez refusé la tenue d'un stage syndical à destination des personnels CUI. C'est une procédure nouvelle, nous vous répondrons sur la forme car votre courrier n'est pas sans

contradiction. Sur le fond, vous comprendrez que ce courrier peut facilement être interprété comme la volonté de freiner l'accès à l'information syndicale pour les personnels les plus fragiles et les moins protégés du système éducatif. Dans le département, l'employeur a d'ailleurs été plusieurs fois condamné pour ses irrégularités de gestion de ces personnels. C'est d'autant plus regrettable que ces personnels sont particulièrement malmenés dans cette période de réduction du volume des contrats aidés alors que les besoins du département ne sont plus couverts. Nous attendons là aussi des explications.

Les professeurs des écoles du département, fortement attachés à l'équité et à la transparence qu'ils mettent en œuvre au quotidien dans leur classe, attendent que ces valeurs affichées trouvent concrétisation, que les engagements du ministère en matière d'évaluation soient mis en œuvre et que le département sorte des vieilles postures, rompe avec des modalités d'évaluation anachroniques.

Nous espérons que vous profiterez de cette instance pour enfin, après les déclarations d'intention, rétablir la justice et l'équité, valeurs auxquelles vous nous avez indiqué être attaché, dans la gestion des personnels.



SNUipp-FSU 23